

Pau, le 26 avril 2021

Accès au corps des agrégé-e-s par liste d'aptitude

Pour la première fois il n'y aura ni CAPA ni CAPN. L'administration va tout gérer, sans avoir à rendre aucun autre compte que de publier la liste des promu-e-s.

Le rectorat avait jusqu'au 16 avril pour faire remonter au ministère les noms des collègues proposé-e-s. La date prévisionnelle de publication des résultats est le 30/06/2021.

Le contingent national est cette année de 326 promotions (quelques exemples : mathématiques : 55 ; histoire-géographie : 27 ; SVT 19 ; éducation musicale : 6).

Habituellement il y avait dans notre académie environ 1000 candidat-e-s, le rectorat faisait remonter 75 noms au ministère pour, au final, obtenir entre 10 et 15 promotions. Pour choisir les proposé-e-s, le rectorat est tenu par la loi de respecter la parité réelle, et en général, il veille également à l'équilibre entre les disciplines ainsi qu'entre le second degré et le supérieur. Les dernières années, l'âge moyen national des promu-e-s était de 55 ans, mais avec la fin des CAP, nous craignons un

rajeunissement « méritocratique ». Par exemple, en 2020, les IA-IPR d'histoire-géographie avaient osé proposer, au motif qu'elle ferait une excellente inspectrice (!), une collègue atteignant à peine la quarantaine et tout juste le 9^{ème} échelon de la classe normale. Nous étions parvenu-e-s lors de la CAP à obtenir son retrait de la liste. En 2021, nous ne sommes plus là... La voie est libre pour la cooptation des collègues "proches" de l'Inspection.

Le SNES a à nouveau protesté contre la non consultation des représentant-e-s des personnels pour cette opération de gestion des carrières et a rappelé à l'administration ses exigences fondées sur des principes clairs : mise en place d'un barème, prise en compte de toute la carrière au regard des deux seules pièces réglementaires (CV et lettre de motivation), égalité professionnelle, respect des équilibres en particulier de la parité réelle (en 2020, les femmes représentaient 58 % des promouvables), conservation de l'historique des propositions des années précédentes (autrement dit que les collègues proposé-e-s en 2020 et non promu-e-s, soient à nouveau proposé-e-s cette année, et que les nouveaux/elles collègues promouvables proposé-e-s par des IA-IPR prennent leur place en fin de liste).

Enfin le SNES a rappelé son souhait que les candidatures remontées au ministère reflètent la diversité des engagements de la profession.

Dans nos déclarations liminaires lors de la CAP les années passées, nous rappelions systématiquement que la proximité avec les IA-IPR et le zèle à appliquer les réformes ne devaient pas être un élément déterminant - et demandions à être destinataires de la liste des collègues de l'académie proposé-e-s au ministère.

Les LDG (lignes directrices de gestion) ministérielles, valables cinq ans, parues au BO spécial n° 9 du 5 novembre 2020, sont consultables ici : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special9/MENH2028692X.htm>

AESH

Les dernières mobilisations des AESH, notamment la journée d'action du 8 avril permettent de mettre en lumière leurs conditions de travail particulièrement dégradées en cette période de crise sanitaire, leurs difficultés et leurs revendications. Le SNES-FSU académique organise une visioconférence, le vendredi 30 avril de 14 heures à 16 heures, pour mettre en place un groupe de travail, porter les revendications au niveau du rectorat et continuer les actions menées auprès de la DSDEN 64 avec les AESH exerçant en premier degré et la FSU.

Renaud Robert, secrétaire départemental

1^{er} Mai mobilisé !

Pour cette journée internationale de lutte des travailleuses et travailleurs, la crise sanitaire ne doit pas nous empêcher de porter nos revendications car au contraire la situation actuelle ne fait qu'exacerber les difficultés d'emplois, de salaires, de précarité...

Nous sommes mobilisé-e-s pour obtenir des créations d'emplois statutaires et non des suppressions massives comme celles actées pour la rentrée prochaine, pour un dégel du point d'indice et non une pseudo-revalorisation qui exclue 70 % des enseignant-e-s, pour l'amélioration des conditions de travail avec le maintien des CHSCT qui ont fait la preuve de leur pertinence ...

Vous trouverez en pièces jointes les tracts d'appel national et départemental. Nous vous remercions de les diffuser autour de vous et de les afficher sur les panneaux syndicaux de vos établissements respectifs. Nous appelons toutes et tous à participer aux actions et manifestations dans notre département :

HENDAYE - 11 h 30 Place de la Mairie
MAULEON - 10 h 30 Rue des Frères Barennes
OLORON - 10 h 30 Place de la Mairie
PAU - 10 h 30 Place de Verdun

Reprise en distanciel

Cette semaine nous reprenons le chemin de nos écrans avec une nouvelle période de travail en distanciel et l'objectif de retrouver nos élèves dès le lundi 3 mai. Nous espérons toutefois ne pas revivre les mêmes déboires techniques survenus lors de la dernière semaine de cours.

Le SNES-FSU est intervenu pour obtenir des garanties et éviter le chaos mais les réponses du ministère ne sont pas satisfaisantes. Ainsi, il est préconisé d'éviter les cours en visioconférence entre 8h30 et 9h30 ! Une fois de plus, ce sont les élèves et enseignant-e-s qui doivent s'adapter ! L'outil numérique doit être à leur service et non l'inverse !

Nous conseillons de ne pas modifier les emplois du temps et de travailler uniquement avec les outils recommandés par l'établissement.

Les élèves sont dans leur grande majorité des élèves mineurs ; en tant que fonctionnaires d'État et professeurs, nous avons pour obligation de respecter la RGPD. C'est pourquoi l'usage de « Zoom », « Discord » et autres sont fortement déconseillés puisque les données sont hébergées hors de l'Union européenne et sans aucun contrôle de leurs éventuelles utilisations ultérieures. Cela ne peut se faire qu'avec l'aval des chefs d'établissement, responsables de la protection des données personnelles de nos élèves et de leurs familles.

Concernant la **campagne de vaccination**, les collègues qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un accès prioritaire dans certains centres mais cette annonce est loin de répondre à la demande de vacciner l'ensemble des personnels volontaires dès maintenant, sur le territoire national. Seuls les collègues de plus de 55 ans y ont accès de manière indiscutable et cela ne représente que moins de 14% des collègues. Les collègues concerné-e-s peuvent bénéficier d'une ASA le jour des rendez-vous.

Pour la reprise du 3 mai, nous attendons de connaître les modalités concrètes dans notre académie.

En ce qui concerne le protocole sanitaire, la règle « un cas positif entraîne la fermeture de la classe » est reconduite.

Pour les collèges, notre département n'étant pas en zone rouge, c'est bien 100 % des élèves que nous accueillerons. De nouveau, les collèges sont les grands oubliés du protocole sanitaire.

Concernant les certifications PIX et Eva@lang, le ministère a enfin pris la sage décision de rendre la première facultative, d'annuler la deuxième et de la reporter à l'année scolaire 2021-2022.

Pour les lycées, la décision tant attendue de la mise en place de la demi-jauge risque d'être problématique puisque elle s'applique sur l'effectif de l'établissement, non des classes. Avec la réforme du lycée, les groupes étant la norme, l'organisation va être très différente d'un lycée à l'autre. Cela vient aggraver l'inégalité de traitement dans un contexte de réformes fortement contestées.

Les **examens**, en collège comme dans les trois voies du lycée, ne pourront pas se tenir comme prévu puisque l'année ne s'est pas déroulée normalement et dès le 25 avril, à l'initiative de la FSU, une large intersyndicale demande que des décisions rapides soient prises pour clarifier l'organisation et les attentes de l'ensemble des examens. Il n'est pas question d'attendre quinze jours avant le début des épreuves pour connaître la décision ministérielle sur cet important sujet.